

Réaction à la conclusion de l'enquête sanitaire sur Saint-Cyr l'Ecole (France)

27/01/2005

Collectif + Mairie de Saint-Cyr l'Ecole
<http://www.robindestoits.org/>

Contexte (06/03/2003 - La Recherche / Actualité des sciences, d'après l'AFP)

Huit cas suspects de cancers chez l'enfant ont été retenus au terme de la première étape d'une enquête sanitaire diligentée, en novembre, dans le quartier de l'Epi d'Or à Saint-Cyr-l'Ecole (Yvelines), où sont implantées des antennes de téléphonie mobile sur une école, a-t-on appris jeudi auprès des associations de parents d'élèves.

Selon les associations, "toutes les autres pathologies signalées par les associations sont éliminées du fait de la diversité des cas et du faible nombre recensé".

Mais, selon elles, "la diversité des pathologies est la caractéristique principale du **syndrome des micro-ondes**", conséquence d'une exposition à des champs électromagnétiques.

Dans un communiqué transmis à l'AFP, les associations regrettent que la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) et l'Institut national de veille sanitaire (INVS) refusent de réaliser une enquête auprès de l'ensemble de la population de Saint-Cyr-l'Ecole.

Selon elles, la DDASS et l'INVS affirment "qu'ils n'ont pas pour mission de réaliser une étude sur le syndrome des micro-ondes autour d'une antenne-relais, étude complexe qui relève d'équipes de chercheurs".

C'est ce type d'étude que la mairie et les associations de parents d'élèves réclament depuis deux ans.

Joint par l'AFP, le maire de la ville Philippe Lavaud (UMP) a indiqué qu'il souhaitait que l'enquête soit étendue "aux 1.000 personnes du secteur et qu'on passe dans chaque foyer pour relever les pathologies sous couvert de la DDASS".

Le maire, comme les associations, souhaite connaître "l'étendue du problème" et a écrit en ce sens au préfet des Yvelines. Selon lui, les données recueillies lors de la première phase de l'enquête sont "trop partielles et sont susceptibles de nombreuses interprétations".

Réaction à la conclusion de l'enquête sanitaire sur Saint-Cyr l'Ecole (France) – 27/01/2005

La mairie de Saint-Cyr l'Ecole et le collectif d'associations locales de parents d'élèves et de défense de l'environnement (ADEEO, FCPE, GPEI) s'indignent de la présentation qui leur a été faite des conclusions de l'enquête sanitaire démarrée fin 2002.

Après un long exposé et sur la base d'un rapport d'une centaine de page, la DDASS des Yvelines et l'INVS ont expliqué que **« le nombre de cas de cancers [de l'enfant] de tous types observés à Saint-Cyr l'Ecole est supérieur au nombre de cas attendus, quels que soient les taux pris pour référence »**. Le facteur d'excès par rapport à la normale est de 2 tous cancers confondus; il est de 4 pour les tumeurs du système nerveux central.

Cependant, l'enquête ne permet pas de mettre en évidence une cause parmi les hypothèses étudiées. Elle conclut au hasard, ou en termes statistiques, « aux fluctuations habituelles autour de l'incidence moyenne ».

On rappelle que L'InVS « a considéré sur la base des connaissances scientifiques actuelles qu'il n'était pas justifié d'étudier une association entre les antennes de téléphonie mobile et l'apparition des pathologies. » ... contrairement à la demande initiale des associations.

Il y a donc bien un excès de cancers à Saint-Cyr l'Ecole, mais aucune explication n'a été trouvée parmi les hypothèses retenues. Et si la cause était parmi les hypothèses écartées ?...

Depuis deux ans, la DDASS et l'INVS enquêtent à distance en consultant des bases de données, refusent l'aide de la municipalité pour la mise en œuvre d'un recensement exhaustif des pathologies auprès de la population et refusent de considérer l'ensemble des expositions aux champs électromagnétiques. Qu'est-ce qui pourrait justifier l'urgence à clore l'étude aujourd'hui sans proposer d'autre explication que le « hasard », alors que les

conclusions sont prêtes depuis octobre 2004 et que le comité de suivi de l'enquête était maintenu dans l'ignorance de l'avancement des travaux depuis près de deux ans ?

Face à ces résultats, les opérateurs téléphoniques semblaient déjà se réjouir des conclusions de cette enquête, se targuant de n'être pas responsable des pathologies. Il est donc plus que nécessaire de poursuivre cette investigation pour éviter que le principe de précaution ne puisse plus être évoqué par les communes, soucieuses de préserver leurs habitants.

C'est pourquoi, **la mairie de Saint-Cyr l'Ecole et le collectif d'associations refusent la clôture de l'enquête puisqu'elle n'a pas abouti.**

Elles demandent que les propositions rejetées jusqu'à maintenant soient enfin considérées. A savoir : la réalisation d'une investigation auprès de l'ensemble de la population de Saint-Cyr et des mesures de champs électriques et électromagnétiques réalisées indépendamment des opérateurs du secteur.

M. Philippe Lavaud, maire de Saint-Cyr l'Ecole

Le collectif de Saint-Cyr l'Ecole :

ADEEO : Association de Défense de l'Environnement de l'Epi d'Or

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de Saint-Cyr l'Ecole

GPEI : Groupement de Parents d'Elèves Indépendants de Saint-Cyr l'Ecole

Avec le soutien de l'association nationale Robin des Toits (<http://www.robindestoits.org>)

Contacts Presse :

Pour les associations de Saint-Cyr l'Ecole:

Sophie Guerson (01 30 58 53 65)

Pour la mairie de Saint-Cyr l'Ecole:

Guillaume Lefevre (01 30 14 82 51)

Pour Robin des Toits:

Etienne Cendrier (01 40 18 02 81)